



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi, 3 novembre 2014
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 octobre 2014

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Mandat à une firme d'avocats pour représenter la Ville devant la Cour municipale

5.2 Acquisition des lots 3 270 928, 3 270 929 et 3 087 266 du cadastre du Québec pour l'agrandissement du parc Claude

6. **Finances municipales**

6.1 Répartition des sommes provenant du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-20123 »

6.2 Soutien financier à la « Corporation du Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »

7. **Ressources humaines**

7.1 - - -

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 - - -

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 - - -

10. **Toponymie et circulation**

10.1 - - -

11. **Travaux publics**

11.1 Renouvellement de l'entente concernant le déneigement de certaines sections de rues de la Ville de Richelieu

12. **Sécurité publique**

12.1 - - -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2014-3317 – « Gestion J.P. Lalonde inc. » - Immeuble situé au 885, boulevard d'Iberville

13.1.2 DDM-2014-3316 – « Rozon Batteries inc. » – Immeuble situé au 700, chemin du Grand-Bernier Nord

13.1.3 DDM-2014-3329 – « 9167-6320 Québec inc. » - Immeuble situé au 306, rue Saint-Jacques

13.1.4 DDM-2014-3330 – « 9285-9545 Québec inc. » - Immeuble situé au 1115, boulevard Saint-Luc

13.1.5 DDM-2014-3345 – « 9107-3957 Québec inc. » - Immeuble situé au 450, rue Saint-Michel

13.1.6 DDM-2014-3356 – « 9288-3388 Québec inc. » - Immeuble situé au 314 – 4^e Avenue

13.1.7 DDM-2014-3361 – « La meunerie Milanaise » - Immeuble constitué du lot 4 981 552 du cadastre du Québec et situé sur la rue Lucien-Beaudin

13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 PIIA-2014-3341 – Madame Caroline Gagné et monsieur Stéphane Houle

13.2.2 PIIA-2014-3352 – Madame Lucie Denault – Immeuble situé au 27, rue Saint-Charles

13.2.3 PIIA-2014-3357 - « 9288-3388 Québec inc. » - Immeuble situé au 314 – 4^e Avenue

13.2.4 PIIA 2014-3364 – Monsieur Guy Begnoche pour « Groupe MRRG » – Immeuble situé au 165, rue Saint-Paul

13.3 Adoption du second projet du règlement suivant :

13.3.1 Règlement n° 1284

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser la classe C4-03 (Services communautaires) à même la zone C-1665, située de part et d'autre de la rue Mayrand, entre les rues Bouthillier Nord et Cousins Nord »

13.4 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

13.5 Étude et décision relatives à diverses demandes de modification à la réglementation d'urbanisme

13.5.1 MRU-2014-3332 – Zone H-5550

13.5.2 MRU-2014-3338 – Zone C-2626

13.6 Adoption du premier projet du règlement suivant :

13.6.1 Règlement n° 1293

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-2548 et C-2611, situées à l'ouest de la rue Moreau, entre les rues des Tournesols et des Plaines, afin d'autoriser la classe « Multifamiliale » isolée de 4 à 6 logements et d'édicter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- d'agrandir la zone C-2611 à même la partie résiduelle de la zone H-2548 ;
- de retirer l'usage I2-06-01 « Mouture de céréales (meuneries) ou de graines oléagineuses » actuelle permis dans la zone I-1813 et de réduire les normes relatives à la hauteur et au nombre d'étages des bâtiments principaux »

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 - - -

15. **Avis de motion**

15.1 Règlement n° 1275

« Règlement concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant les règlements n^{os} 0813, 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046, 1054, 1070, 1115, 1121, 1141, 1187 et 1240 »

15.2 Règlement n° 1286

« Règlement modifiant le règlement n° 0825 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que modifié par les règlements n°s 0888, 0942, 0969, 1056, 1124 et 1220 »

15.3 Règlement n° 1288

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de divers projets, décrétant une dépense n'excédant pas 390 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.4 Règlement n° 1289

« Règlement modifiant le règlement n° 1173 établissant un programme de revitalisation sous forme de crédit de taxes pour les immeubles commerciaux du centre-ville, tel que modifié par le règlement n° 1206 »

15.5 Règlement n° 1293

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-2548 et C-2611, situées à l'ouest de la rue Moreau, entre les rues des Tournesols et des Plaines, afin d'autoriser la classe « Multifamiliale » isolée de 4 à 6 logements et d'édicter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- d'agrandir la zone C-2611 à même la partie résiduelle de la zone H-2548 ;
- de retirer l'usage I2-06-01 « Mouture de céréales (meuneries) ou de graines oléagineuses » actuelle permis dans la zone I-1813 et de réduire les normes relatives à la hauteur et au nombre d'étages des bâtiments principaux »

16. Règlements

16.1 Règlement n° 1271

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1052 à même une partie de la zone C-1859, située entre l'Autoroute 35 et la rue Douglas et de modifier les normes relatives à la hauteur, aux dimensions et la superficie minimale d'implantation au sol des bâtiments. Cet agrandissement aura pour effet d'interdire les stations de service en bordure de l'autoroute, d'assujettir cette zone à des normes écologiques et d'autoriser les projets intégrés ;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone H-5567, située au sud de la rue Marguerite, afin de réduire la marge avant minimale à 7 m ;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-5506, située à l'intersection du chemin des Patriotes Est et de la rue Guertin, afin de supprimer la norme se rapportant à la superficie de plancher max. (m2) ;

- d'agrandir la zone I-1813 à même une partie de la zone I-1414, située au parc industriel de Saint-Jean et délimitée au nord par la rue Saint-Louis, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord et au sud par la voie ferrée et d'y autoriser l'usage I2-06-01 « Mouture de céréales (meuneries) ou de graines oléagineuses » à même la zone I-1813 ainsi agrandie. Conséquemment les normes se rapportant à la hauteur maximale et au nombre d'étages sont modifiées, afin de permettre la construction d'une meunerie ;
- de créer la zone C-1761 à même une partie de la zone H-1561, située de part et d'autre de la rue Saint-Jacques, entre les rues Collin et Saint-Pierre, afin d'autoriser l'usage C7-01-02 « Vente au détail de véhicules de promenade usagés » et d'édicter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains s'y rapportant ;
- d'autoriser les classes d'usage C3 (Restaurant), C8 (Station-service) et de réduire la marge arrière minimale à 7,5 m dans la zone C-2628, située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et de l'Avenue des Pins. L'usage C7-01-08 (Service de lavage, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) est prohibé dans cette zone, et ce, malgré l'article 222 dudit règlement de zonage »

16.2 Règlement n° 1272

« Règlement modifiant le règlement n° 0225 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que modifié par les règlements n^{os} 0337, 0397, 0641, 0695, 0757, 0787 et 0958 »

16.3 Règlement n° 1276

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements dans le but d'agrandir le « Secteur de P.I.I.A. : Bordures autoroutières », à même le « Secteur de P.I.I.A. : Douglas », et d'intégrer des critères et objectifs environnementaux au secteur ainsi agrandi »

16.4 Règlement n° 1281

« Règlement modifiant le règlement n° 0338 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par le règlement n° 0633 »

16.5 Règlement n° 1283

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de remplacement du système d'ozonation et ses travaux connexes à l'usine de filtration de la rive ouest, décrétant une dépense n'excédant pas 2 976 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.6 Règlement n° 1287

« Règlement modifiant le règlement n° 1147 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises »

17. Dépôt de documents au Conseil municipal

- 17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2014 du Comité exécutif

18. **Correspondance**
19. **Période de questions**
20. **Communications des membres du conseil au public**
21. **Levée de la séance**